

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI,  
CHEF DE L'ÉTAT,

Vu l'acte n° 005 du 19 mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Le Comité Militaire du Parti entendu,

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés membres du Conseil des Ministres en qualité de :

- Ministre de l'Intérieur : ..... Capitaine François-Xavier KITALI
- Ministre des Travaux publics et des Transports : Commandant Martin MBILA
- Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, chargé de l'Environnement : ..... Commandant Pascal BINA
- Ministre des Finances : ..... Henri LOEES
- Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération : ..... Théophile OENGLA
- Ministre du Commerce : ..... Jacob OKANZA
- Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux : ..... Alphonse MOUISSOU-POATY
- Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications : ..... Capitaine Celestin GOMA-FOUTOU
- Ministre de l'Industrie et du Tourisme : ..... Saturnin OKABE
- Ministre de l'Economie rurale : ..... Marius MOUAMBENGA
- Ministre de la Culture, des Arts et des Sports... Jean-Baptiste TATI-LOUTARD
- Ministre des Mines et de l'Energie, chargé de la Recherche Scientifique : ..... Rodolphe ADADA
- Ministre de la Santé et des Affaires sociales : .. Capitaine Abel Durand MITSOMPEA
- Ministre de l'Education nationale : ..... Antoine MBINGA
- Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan : ..... François BITA

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 5 Avril 1977

  
Colonel Joachim YHOMBE OUMBE